



e-Paye innove avec son nouveau portail salarié e-Space et son coffre fort électronique e-Safe

e-Paye, pionnière des services de paye et de gestion RH en mode SaaS « full web », innove encore avec la première offre de dématérialisation du bulletin de paye infalsifiable et son nouveau portail salarié « e-Space »

e-Space : enfin le bulletin de paye dématérialisé !

Les entreprises doivent conserver les fiches de paye de leurs salariés durant 5 ans et ces derniers doivent les garder à vie. Avec l'archivage légal à valeur probante, e-Paye permet enfin aux entreprises la **dématérialisation** du bulletin de paye. Elle a choisi comme partenaire la société **Novapost** qui a développé une solution complète de distribution et d'archivage légal électronique. « *La plate forme d'archivage de Novapost offre un excellent niveau de sécurité puisqu'elle est hébergée au sein du Datacenter d'IBM de Montpellier. Désormais, les salariés des entreprises clientes d'e-Paye peuvent disposer d'un portail en ligne « e-Space » pour recevoir et consulter leurs fiches de paie quand ils le souhaitent, ainsi que pour les conserver facilement* » indique Claude Portmann, Directeur Général d'e-Paye.

Les avantages pour l'entreprise et le salarié

Pour l'entreprise, les avantages sont multiples, à commencer par l'objectif « **zéro papier** » avec l'archivage de documents électroniques qui coûte 5 fois moins cher que son équivalent papier et une réduction de près de 50 à 75% de frais postaux. La traçabilité des documents évite les pertes, et la gestion des documents d'entreprise en électronique est également source d'économies et de fiabilité importantes.

Pour le salarié, les avantages sont nombreux comme la consultation simplifiée des documents, et la mise à disposition d'un coffre-fort électronique pour télécharger et conserver ses documents personnels, un accès à ses notes de frais, la gestion de ses congés et un espace de communication avec le service RH.

Les fonctionnalités du portail salarié e-Space

Outre l'archivage à valeur légale et la dématérialisation du bulletin de paye, le portail « **e-Space** » permet à l'entreprise de gérer et de mettre à disposition de ses salariés une bibliothèque de documents RH et de communiquer en ligne avec eux.

Les salariés bénéficient des fonctionnalités supplémentaires :

- Le module « **e-Bulletins** » qui leur permet de recevoir et consulter leurs bulletins de paye dématérialisés.
- Le module « **e-Congés** » qui automatise la demande de prise de congés entre le salarié, le manager et la DRH par workflow.
- Le module « **RH** » qui permet aux salariés d'effectuer leurs demandes, de consulter et recevoir automatiquement les documents demandés ou mis à disposition par les Ressources Humaines, ainsi que de transmettre directement en ligne les éventuelles modifications de leurs coordonnées personnelles.
- Le nouveau module « **e-Safe** », coffre-fort électronique personnel, mis à disposition par les entreprises pour leurs salariés.

« Pour les entreprises qui souhaitent respecter des normes environnementales et pour les nouvelles générations qui n'utilisent qu'Internet, e-Space est un concept révolutionnaire plus simple avec moins de perte, plus écologique et plus économique » déclare Claude Portmann.